

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 112

14 janvier 2014

SOMMAIRE

Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II ...	5354	Global Hedge Funds Select	5331
AP Audit	5376	HAB3 Prop Co. B S.à r.l.	5353
Apex Services S.à r.l.	5376	ING Luxembourg	5331
Assenagon Credit	5331	moderor s.à r.l.	5376
ATA Pharma S. à r.l.	5375	moderor s.à r.l.	5376
Avega International S.à r.l.	5375	moderor s.à r.l.	5376
BlackRock Property Lux S.à r.l.	5371	Pimas-Umbrella SICAV	5346
Blue S.A.	5375	Prada S.A.	5347
Bois et Biomasse S.A.	5375	Primetec S.A.	5331
Calatayud S.A.	5331	Prologis Fund Management S.à r.l.	5342
Car Shoe S.A.	5333	ProLogis Management II S.à r.l.	5342
CBC Keto Pumps S.à r.l.	5364	Remich Holding I, S.à r.l.	5365
Consult Invest S.A.	5335	Saintonge Entreprise	5364
CPM Partners S.A.	5374	Sasori	5364
Danube Investment S.A.	5374	Vibe Security S.A.	5375
DL-M Design	5350	von der Heydt Invest S.A.	5340
Entreprise de Participations et d'Investissements, EPIS	5374	Wedidit S.à r.l.	5368
Eole Properties S.A.	5330	WER Luxembourg I S.à r.l.	5371
Excelsia 9 Lux S.à r.l.	5371	WMP I Sicav	5346
Gedo S.A.	5353	X5 Capital S.à r.l.	5371

Eole Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.612.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«LION SPF S.A.» ayant son siège social au 53, route d'Arlon L-8211 Mamer, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 86.616 (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

Ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme "Eole Properties S.A.", (la "Société"), ayant son siège à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Capellen, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 22 juin 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 86.612 (ci-après «la Société»).

Le capital social de la Société est de cinquante-quatre mille quatre cent euros (554.400,-EUR) représenté par trente-six (36) actions d'une valeur nominale de quinze mille quatre cent euros (15.400,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare expressément dissoudre et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Actionnaire Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

L'Actionnaire Unique s'engage à procéder à l'annulation du titre au porteur de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/12/2013. Relation: LAC/2013/55356. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013174014/54.

(130212651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

L'extrait du recueil des signatures autorisées de décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181596/10.

(130221057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Assenagon Credit, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Aerogolf Center

1B Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Unterschrift

Référence de publication: 2014001379/12.

(140000926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Global Hedge Funds Select, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die Beendigung der Liquidation des „Global Hedge Funds Select“ (der „Fonds“) wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014001511/11.

(140000895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Calatayud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 103.101.

Primetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 41.654.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme CALATAYUD S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame, (matricule 20042216128) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 103.101, constituée par acte du 16 septembre 2004, par devant Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1217 du 26 novembre 2004

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 628 du 13 mars 2008,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 décembre 2013.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme PRIMETEC S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame (matricule 19922209246) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 41654, constituée par acte du 15 octobre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 6 du 6 janvier 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 959 du 18 septembre 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 décembre 2013.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1) La société anonyme CALATAYUD S.A., détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme PRIMETEC S.A. et s'élevant à 31.250.-Eur (trente-et-un mille deux cent cinquante Euros), représenté par 1.250 (mille) actions d'une valeur nominale de 25.-Eur (vingt-cinq Euros) chacune.

2) La société anonyme CALATAYUD S.A., (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par les textes subséquents, avec la société anonyme PRIMETEC S.A., (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) La société anonyme PRIMETEC S.A., (encore appelée la société absorbée) ne possède aucun immeuble.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 31 décembre 2013.

5) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

6) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

7) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267(1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.

8) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

9) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 6) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

10) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

11) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société absorbée.

12) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dûs par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2014. Relation: EAC/2014/22. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002102/95.

(140001986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Car Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.196.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,

Before Maître Marc Loesch notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

There appeared the following:

Prada S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48.328,

hereby represented by Ms Andrea Carstou, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 18 December 2013;

Hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Car Shoe S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 81196, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 13 March 2001, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 902 on 20 October 2001 (the "Company"). The Company's articles of association have last been amended by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 9 April 2008, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1222 on 20 May 2008.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the merger by absorption of the Company by Prada S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48.328 with effect as of 1st February 2013, at 00:01 AM.

2. To approve the terms of the proposal for a merger by absorption of the Company established pursuant to article 261 et seq of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the "1915 Law") as amended from time to time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 November 2013 number 2854.

3. To grant all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the 1915 Law, publicity measures and all other steps required by the 1915 Law.

4. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger by absorption of the Company by Prada S.A., a public limited liability company organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48.328 with effect as of 1st February 2013, at 00:01 AM.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the terms of the proposal for a merger by absorption of the Company established pursuant to article 261 et seq of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 November 2013, number 2854.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the 1915 Law, publicity measures and all other steps required by the 1915 Law.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 6.000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Prada S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.328,

représentée par Mme Andrea Carstou, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée en date du 18 décembre 2013;

étant désigné ci-après comme l'"Associé Unique".

Lequel comparant a requis au notaire instrumentant d'acter que:

I. La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. Lequel comparant déclare détenir toutes les actions de Car Shoe S.A., une société anonyme régie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81196, constituée par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 902 du 20 octobre 2001 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 avril 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1222 du 20 mai 2008.

III. Lequel comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approuver la fusion par absorption de la Société par Prada S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.328, avec effet au 1 février 2013, à 0:01 AM.

2. Approuver les termes du projet de fusion par absorption de la Société établi conformément à l'article 261 et seq de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), ainsi que modifiée de temps en temps, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2013, numéro 2854.

3. Donner tout pouvoir au conseil d'administration de la Société ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915, aux formalités de publication et à toute autre formalité requise par la Loi de 1915.

4. Divers.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la fusion par absorption de la Société par Prada S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.328 avec effet au 1 février 2013, à 0:01 AM.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes du projet de fusion par absorption de la Société établi conformément à l'article 261 et seq de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), ainsi que modifiée de temps en temps, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2013, numéro 2854.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration de la Société ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915, aux formalités de publication et à toute autre formalité requise par la Loi de 1915.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 6.000,-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du mandataire de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Carstou, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2013. REM/2013/2302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003527/125.

(140003856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Consult Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 183.202.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le neuvième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrick GARDAVOIR, employé privé, né le 06 mai 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 683D, Longchamps B-6688 Bertogne (Longchamps).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «CONSULT INVEST SA».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes prestations de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets.

Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra effectuer toutes prestations de services et intermédiation commerciale pour le compte de sociétés.

Elle pourra également acheter, vendre, louer ou exploiter pour son propre compte ou pour compte tiers tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

Monsieur Patrick GARDAVOIR, pré-qualifié, cent actions	<u>100</u>
Total des actions: cent actions	<u>100</u>

Les actions ont été libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces à hauteur de 25 %, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
 - Monsieur Patrick GARDAVOIR, employé privé, né le 06 mai 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 683D, Longchamps B-6688 Bertogne (Longchamps).
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Rue de l'Eglise L-3391 Peppange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 61.212.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GARDAVOIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15151. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004212/249.

(140004095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

von der Heydt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

Mitteilung an die Anteilhaber der Fonds

PLF

Teilfonds

PLF - Asia Opportunity TrendOptimizer

ISIN: LU0541625454 / WKN: A1C45U

PLF - t-o-m three options machine

ISIN: LU0554077627 / WKN: A1C8AC

Murphy&Spitz

Teilfonds

Murphy&Spitz - Umweltfonds Deutschland

ISIN: LU0360172109 / WKN: A0QYL0

Die Anteilhaber der oben genannten Fonds, der von der von der Heydt Invest SA ("Verwaltungsgesellschaft") verwaltet werden, werden hiermit über nachfolgende Änderungen mit Wirkung ab dem 06. Februar 2014 unterrichtet:

1. Die Funktion der Depotbank und Zahlstelle wechselt von der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, zur ING Luxembourg S.A., 52, route d'Esch, L-2956 Luxembourg.

2. Die Funktion der Register- und Transferstelle wechselt von der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, zur Apex Fund Services (Malta) Limited, Luxembourg Branch, 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Die Funktion der Zentralverwaltungsstelle wird zukünftig nicht mehr von der HSBC Trinkaus Investment Managers SA, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, wahrgenommen. Diese Funktion wird zukünftig durch die Verwaltungsgesellschaft selbst übernommen.

4. Die Register- und Transferstelle erhält für die Teilfonds anstelle einer festen, monatlichen Vergütung jeweils eine jährliche, marktübliche Grundgebühr und dem Teilfondsvermögen wird eine monatliche, bankübliche Vergütung belastet, die als Festbetrag in Höhe von 25,- Euro je Anlagekonto am Ende eines jeden Kalenderjahres nachträglich berechnet und ausgezahlt wird. Monatliche anteilige Vorschüsse dürfen erhoben werden.

5. Die Zentralverwaltungsstelle erhält für die Teilfonds jeweils eine Vergütung in Höhe von bis zu 0,10 Prozent p.a. berechnet auf Basis des durchschnittlichen, täglich ermittelten Nettoteilfondsvermögens, zuzüglich 8.400,- Euro p.a. und je 250,- Euro pro Anteilklasse pro Monat, gültig ab der zweiten Anteilklasse. Die Vergütungen werden monatlich nachträglich anteilig ausgezahlt.

Bzgl. des Murphy&Spitz werden die Anteilhaber des Weiteren hiermit über nachfolgende Änderungen mit Wirkung ab dem 06. Februar 2014 unterrichtet:

1. Die Funktion der Hauptvertriebsstelle des Teilfonds wechselt zur Murphy&Spitz Nachhaltige Vermögensverwaltung AG, Maximilianstrasse 83, D-86150 Augsburg.

2. Die erfolgsabhängige Vergütung des Teilfonds wurde folgendermaßen teilweise neugefasst: "Die erfolgsabhängige Vergütung beläuft sich auf bis zu 20,00 Prozent p.a. des Betrages, um den die Anteilwertentwicklung des Teilfonds im laufenden Bewertungszeitraum (d.h. pro Jahr) positiv ist. Der Anteilwert einer Anteilklasse, welcher für die Berechnung einer erfolgsabhängigen Vergütung herangezogen wird, muss größer sein als die vorangegangenen Anteilwerte ("High

Watermark") einer Anteilklasse. Jeder vorangegangene Rückgang des Anteilwertes der jeweiligen Klasse muss durch eine erneute Zunahme über den letzten Höchstwert des Anteilwertes der jeweiligen Anteilklasse, zu dem eine erfolgsabhängige Vergütung angefallen ist, ausgeglichen werden. Zu übertreffen ist also nicht nur der Höchststand zum letzten sondern zu allen vorangegangenen Bewertungsstichtagen. Die erfolgsabhängige Vergütung wird unter Berücksichtigung der umlaufenden Anteile täglich festgeschrieben und abgegrenzt. Ist die Wertentwicklung negativ, so wird mit der gleichen Berechnungsmethode die bisher ermittelte erfolgsabhängige Vergütung anteilig aufgelöst. Negative Beträge werden nicht vorgetragen. Die zurückgestellte erfolgsabhängige Vergütung kann dem Teilfondsvermögen jährlich entnommen und nach Abgrenzungsstichtag an die Verwaltungsgesellschaft ausgezahlt werden. Abgrenzungsstichtag ist das Kalenderjahresende."

3. Die Depotbank und Zahlstelle erhält für den Teilfonds anstelle einer monatlichen Mindestvergütung zusätzlich zur variablen Vergütung eine jährliche, fixe Vergütung in Höhe von 9.400,- Euro. Die Vergütungen werden monatlich nachträglich anteilig ausgezahlt.

Bzgl. des PLF werden die Anteilhaber des Weiteren hiermit über nachfolgende Änderungen mit Wirkung ab dem 06. Februar 2014 unterrichtet:

1. Die Funktion des Wirtschaftsprüfers wechselt zu KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. Die Funktion der deutschen Zahl- und Informationsstelle wechselt zum Bankhaus von der Heydt GmbH & Co. KG, Widenmayerstrasse 3, D-80538 München, Bundesrepublik Deutschland.
3. Der Name des Teilfonds "PLF - Asia Opportunity TrendOptimizer" wird geändert auf "PLF - Asia Pacific Stable Strategy".
4. Die Funktion der Hauptvertriebsstelle für den Teilfonds "PLF - t-o-m three options machine" wechselt zur von der Heydt Invest SA, 304, route de Thionville, L-5884 Hesperange, Großherzogtum Luxemburg.
5. Die Depotbank und Zahlstelle erhält für die Teilfonds jeweils anstelle einer monatlichen Mindestvergütung zusätzlich zur variablen Vergütung in Höhe von 0,10% p.a. eine jährliche, fixe Vergütung in Höhe von 9.400,- Euro. Die Vergütungen werden monatlich nachträglich anteilig ausgezahlt.
6. Inhaberanteile werden in Form von Globalurkunden und nicht mehr nur als ganze Anteile sondern bis auf drei Dezimalstellen ausgegeben.
7. Die Anlagepolitik des Teilfonds PLF - t-o-m three options machine wird breiter gefasst. Die Formulierung "Dazu investiert der Teilfonds in eine derivative Aktienstrategie bezogen auf den DAX sowie in Renten- und Gelmarktinstrumente mit mindestens einem ‚A‘-Rating bzw. in Sichteinlagen." wird geändert zu "Die Formulierung" Dazu investiert der Teilfonds in eine derivative Aktienstrategie bezogen auf den DAX." Des Weiteren wird folgender Satz ergänzt: "Im Übrigen werden die Vermögensgegenstände des Teilfonds entsprechend der in Teil A dieses Verkaufsprospektes aufgeführten maximalen Anlagebeschränkungen angelegt."
8. Für den Teilfonds PLF- t-o-m three options machine werden feste Ausschüttungstermine der existierenden Anteilklasse eingeführt.

Änderungen betreffend die Kostenstruktur werden sich nicht negativ auf die Teilfondsvermögen auswirken.

Informationen, insbesondere Mitteilungen an die Anteilhaber, soweit gesetzlich erforderlich und zulässig, stehen an Werktagen in Luxemburg (ausgenommen Samstag) am Sitz der Verwaltungsgesellschaft zur Einsicht zur Verfügung und sind kostenlos erhältlich und können auch auf der Homepage der Verwaltungsgesellschaft (www.vdhi.lu) kostenlos heruntergeladen werden.

Anteilscheingeschäft

Der letzte Tag der Orderannahme bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA ist Montag, der 03. Februar 2014 bis 16:00 Uhr (Cut-Off). Alle Orderaufträge, nach diesem Zeitpunkt sind an die Apex Funds Services (Malta) Limited, Luxembourg Branch, zu richten.

Alle Orderaufträge, die ab dem 03. Februar 2014, ab 16:00 Uhr (nach Cut-Off) und bis zum 06. Februar 2014, 16:00 Uhr (vor Cut-Off) bei der Apex Fund Services (Malta) Limited, Luxembourg Branch, eintreffen, werden am 07. Februar 2014 mit Handelstag 06. Februar 2014 abgerechnet.

Die neuen Verkaufsprospekte und die wesentlichen Anlegerinformationen, jeweils Stand Februar 2014, sind ab der 3. Februarwoche 2014 am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Luxemburger Zahlstelle und beim neuen deutschen Repräsentanten sowie auf der Homepage der Verwaltungsgesellschaft (www.vdhi.lu) kostenlos erhältlich.

Hesperange im Januar 2014.

von der Heydt Invest SA.

ProLogis Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.417.

Prologis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.622.

—
MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Prologis Management II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 3438, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.417 (hereinafter referred to as "ManCo 2"), incorporated following a notarial deed dated 23 July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2150 of 1 October 2007, which articles of association have not yet been amended,

here represented by Mr David Van Gaever, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 December 2013.

(2) PROLOGIS FUND Management S.à r.l., a société a responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.622 (hereinafter referred to as "ManCo 1"), incorporated following a notarial deed dated 7 February 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 729 of 27 April 2007, which articles of association have been amended for the last time following a notarial deed dated 17 June 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1903 of 19 August 2011,

here represented by Mr David Van Gaever, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 19 December 2013.

The relevant proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Merger Proposal"):

1. ManCo 2. ManCo 2 is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.417.

The purposes of ManCo 2 are:

- the creation, administration and management of one or more specialised investment funds organised under the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds as it may be amended from time to time (the "2007 Law") and the creation, administration and management of one or more undertakings for collective investment organised under the Luxembourg law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment as it may be amended from time to time (the "2010 Law"), (together the "Funds") and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Funds.

- to carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Funds and holders of units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. It may further on behalf of the Funds grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

- to carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 16 of the 2010 Law and the 2007 Law.

The share capital of ManCo 2 is one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of a thousand euro (EUR 1,000.-) each, all of which are fully paid up.

ManCo 2 is the management company of Prologis European Properties Fund II, FCP-FIS, a fond commun de placement organized under the form of a fonds d'investissement specialise subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended ("PEPF II").

2. ManCo 1. ManCo 1 is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124622.

The purposes of ManCo 1 are:

- the management, within the meaning of article 125 of the law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment (the 2010 Law), of one or several Luxembourg fonds commun de placement organized under the form of fonds d'investissement spécialisés subject to the law of 13 February 2007 in relation to specialized investment funds.
- to undertake any activities relating to the management, administration and marketing of those funds.
- to carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

The share capital of ManCo 1 is one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000.-) shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each, all of which are fully paid up.

ManCo 1 is the management company of Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCP-FIS, a fond commun de placement organized under the form of a fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended and of Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS, a fond commun de placement organized under the form of a fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (together with PEPF II, the "Funds"),

3. Merger. ManCo 2 contemplates to merge with and absorb its fully controlled subsidiary ManCo 1 (both companies being referred to as "Merging Companies") under the simplified merger procedure (the "Merger") provided for in articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

The purpose of the Merger is internal to the group of companies to which the Merging Companies belong and contemplates to simplify and to optimise the legal and management structure of the group of companies for regulatory purposes. Pursuant to the Merger, ManCo 2 will become the management company of the Funds.

4. Date of Effect. The Merger will be realised on the day that ManCo 2 has acknowledged that the Merger has become effective, which will be on or around one (1) calendar month after the day of publication of the present Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date").

For accounting purposes, the merger shall be deemed effective as from 1 January 2014.

5. Financial Accounts. The interim accounts as of 30 September 2013 have been approved by the written board resolutions of ManCo 2 on 19 December 2013.

The interim accounts as of 30 September 2013 have been approved by the written board resolutions of ManCo 1 on 19 December 2013.

6. Assets and Liabilities Contributed. Pursuant to the Merger, the net asset value, i.e. all the assets minus all the liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, of ManCo 1 will be contributed, transferred and assigned to ManCo 2. The net asset value transferred at a total fair market value on the Effective Date is of EUR 8,321,000.-.

Other than its shares, ManCo 1 has not issued any bonds or other financial instruments.

7. Advantages granted to the Managers or the Auditors. No special advantages are granted to the members of the board of managers of the Merging Companies. No special advantages are granted to the statutory auditors of the Merging Companies.

8. Mandates granted by ManCo 1. The mandate of the managers and of the auditors of ManCo 1 will automatically cease on the Effective Date and full discharge is hereby granted to the managers and the auditors of ManCo 1 for the duties performed by them.

9. Merger formalities. ManCo 2 or its successor shall itself carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of ManCo 1 in accordance with article 274 of the Law.

10. ManCo 1 ceases to exist. As a result of the Merger ManCo 1 will cease to exist, without liquidation, as of the Effective Date.

11. Keeping of ManCo 1's Documents. All corporate documents, files and records of ManCo 1 shall be kept at the registered office of ManCo 2 for the duration prescribed by law.

12. Share capital of ManCo 2 following the Merger. The share capital of ManCo 2 will not be affected by the Merger.

13. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by ManCo 2

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Merging Companies are estimated at approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the aforementioned proxyholder, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Prologis Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.417 (ci-après désignée «ManCo 2»), constituée par acte notarié en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2150 du 1 octobre 2007, dont les statuts n'ont pas été encore modifiés,

représentée par Monsieur David Van Gaeve, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 19 décembre 2013.

(2) PROLOGIS FUND Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.622 (ci-après désignée «ManCo 1»), constituée par acte notarié en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 27 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 17 juin 2011, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1903 du 19 août 2011,

représentée par Monsieur David Van Gaeve, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 19 décembre 2013.

Les copies desdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte.

Les comparants représentés comme mentionnés ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») suivant:

1. ManCo 2. ManCo 2 revêt la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.417.

L'objet social de ManCo 2 est:

- la création, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés qui peuvent être modifiés de temps à autre (la «Loi de 2007»), et la création, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs organismes de placement collectif qui peuvent être modifiés de temps à autre (la «Loi de 2010») (collectivement les «Fonds») ainsi que l'émission de déclarations ou confirmations prouvant l'existence de parts de copropriété indivise dans les Fonds;

- exercer toutes activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle peut, pour le compte des Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou biens immobiliers, procéder à toute inscription et transfert en leur nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte des Fonds et des détenteurs de parts des Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds. Elle peut en outre, pour le compte des Fonds, octroyer des prêts, garanties, ou toute forme de sûreté en relation avec les activités susmentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de part des Fonds. Les pouvoirs décrits ci-avant ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs mais seulement exemplatifs;

- exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 16 de la Loi de 2010 et de la Loi de 2007.

Le capital social de ManCo 2 est de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, chacune étant entièrement libérée.

ManCo 2 est la société de gestion de Prologis European Properties Fund II, FCP-FIS, un fond commun de placement qui revêt la forme d'un fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée ("PEPF II").

2. ManCo 1. ManCo 1 revêt la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.622.

L'objet social de ManCo 1 est:

- la gestion, dans le sens de l'article 125 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la Loi de 2010), de un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés luxembourgeois soumis à la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés (la Loi FIS);

- effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing de ces fonds;

- effectuer toutes les activités nécessaires à l'accomplissement de son objet social tout en restant dans les limites, toutefois, du chapitre 16 de la Loi de 2010.

Le capital social de ManCo 1 est de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000,-) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, chacune étant entièrement libérée.

ManCo 1 est la société de gestion de Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCP-FIS, un fond commun de placement qui revêt la forme d'un fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée et de Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS, un fond commun de placement qui revêt la forme d'un fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (ensemble avec PEPF II, les "Fonds").

3. Fusion. ManCo 2 envisage de fusionner et d'absorber sa filiale entièrement contrôlée ManCo 1 (les deux sociétés étant désignées comme «Sociétés Fusionnantes») selon la procédure de la fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

L'objet de la Fusion est interne au groupe de sociétés auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent et permettra de simplifier et d'optimiser la structure légale et managériale de ce groupe de sociétés à des fins réglementaires. Aux termes de la Fusion, ManCo 2 deviendra la société de gestion des Fonds.

4. Date d'Effet. La Fusion juridique sera réalisée le jour où ManCo 2 a constaté que la Fusion était effective, lequel sera environ un mois calendaire suivant le jour de la publication du présent Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date d'Effet»).

Comptablement la fusion sera réputée effective à partir du 1 janvier 2014.

5. Etats Comptables. Les comptes intérimaires en date du 30 septembre 2013 ont été approuvés par les résolutions écrites du conseil de gérance de ManCo 2 le 19 décembre 2013.

Les comptes intérimaires en date du 30 septembre 2013 ont été approuvés par les résolutions écrites du conseil de gérance de ManCo 1 le 19 décembre 2013.

6. Actifs et Passifs apportés. En conséquence de la Fusion, la valeur nette des actifs correspondant à l'ensemble des actifs moins le passif, y compris et pour éviter tout doute toutes sûretés et privilèges sur ces actifs et passifs, de ManCo 1 sera apportée, transférée et cédée à ManCo 2. La valeur nette des actifs transférés transmis à la valeur totale de marché à la Date D'Effet est de EUR 8.321.000,-.

A part ses parts sociales, ManCo 1 n'a pas émis d'obligation ou d'autres instruments financiers.

7. Avantages accordés aux gérants et aux commissaires. Aucun avantage spécial n'a été accordé aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage spécial n'a été accordé au commissaire des Sociétés Fusionnantes.

8. Mandat accordé par ManCo 1. Le mandat des gérants et des commissaires aux comptes de ManCo 1 cessera automatiquement à la Date d'Effet et décharge est donnée par les présentes aux gérants et aux commissaires aux comptes de ManCo 1 pour l'accomplissement de leur mandat.

9. Formalités de fusion. ManCo 2 pourra elle-même effectuer toutes les formalités y compris toutes annonces telles que prévues par la loi, qui seront nécessaires ou utiles pour permettre et réaliser la Fusion ainsi que le transfert ou la cession des actifs et passifs de ManCo 1 conformément à l'article 274 de la loi.

10. ManCo 1 cessera d'exister. En conséquence de la Fusion, ManCo 1 cessera d'exister, sans liquidation, à compter de la Date d'Effet.

11. Conservation des documents de ManCo 1. Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de ManCo 1 seront conservés au siège social de ManCo 2 pour la durée prévue par la loi.

12. Capital social de ManCo 2 après la Fusion. Le capital social de ManCo 2 ne sera pas affecté par la fusion.

13. Frais. Les frais, coûts et honoraires résultant de la fusion seront à la charge de ManCo 2.

Le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous actes documents incombant aux Sociétés Fusionnantes en vertu de la loi.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par les Sociétés Fusionnantes en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Van Gaever, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004734/241.

(140003892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pimas-Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.368.

WMP I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 174.466.

Mitteilung an die Aktionäre des Pimas-Umbrella SICAV

Teilfonds

Pimas No. 1 Global Equities indexed

ISIN: LU0391980702 / WKN: A0RBZL

Pimas No. 4 Trading EUR

ISIN: LU0391981007 / WKN: A0RBZP

Pimas No. 5 Balanced 50 EUR

ISIN: LU0391981189 / WKN: A0RBZQ

Mitteilung an die Aktionäre des WMP I SICAV

Teilfonds

WMP I SICAV - Absolute Return Currency Fund A

LU0871063490 / WKN: A1CWH7

Die Aktionäre der oben genannten Gesellschaften werden hiermit über nachfolgende Änderungen mit Wirkung ab dem 06. Februar 2014 unterrichtet:

1. Die Funktion der Depotbank und Zahlstelle wechselt von der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, zur ING Luxembourg S.A., 52, route d'Esch, L-2956 Luxembourg.

2. Die Funktion der Register- und Transferstelle wechselt von der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, zur Apex Fund Services (Malta) Limited, Luxembourg Branch, 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Die Funktion der Zentralverwaltungsstelle wird zukünftig nicht mehr von der HSBC Trinkaus Investment Managers SA, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, wahrgenommen. Diese Funktion wird zukünftig durch die Verwaltungsgesellschaft selbst übernommen.

4. Die Depotbank und Zahlstelle erhält für den Teilfonds anstelle einer monatlichen Mindestvergütung zusätzlich zur variablen Vergütung eine jährliche, fixe Vergütung in Höhe von 9.400,- Euro. Die Vergütungen werden monatlich nachträglich anteilig ausgezahlt.

5. Die Register- und Transferstelle erhält für die Teilfonds anstelle einer festen, monatlichen Vergütung jeweils eine jährliche, marktübliche Grundgebühr und dem Teilfondsvermögen wird eine monatliche, bankübliche Vergütung belastet, die als Festbetrag in Höhe von 25,- Euro je Anlagekonto am Ende eines jeden Kalenderjahres nachträglich berechnet und ausgezahlt wird. Monatliche anteilige Vorschüsse dürfen erhoben werden.

6. Die Zentralverwaltungsstelle erhält für die Teilfonds jeweils eine Vergütung in Höhe von bis zu 0,10 Prozent p.a. berechnet auf Basis des durchschnittlichen, täglich ermittelten Nettoteilfondsvermögens, zuzüglich 8.400,- Euro p.a. und je 250,- Euro pro Anteilklasse pro Monat, gültig ab der zweiten Anteilklasse. Die Vergütungen werden monatlich nachträglich anteilig ausgezahlt.

Bzgl. des Pimas-Umbrella SICAV werden die Aktionäre des Weiteren hiermit über nachfolgende Änderungen mit Wirkung ab dem 06. Februar 2014 unterrichtet:

1. Die Funktion der deutschen Zahl- und Informationsstelle wechselt zum Bankhaus von der Heydt GmbH & Co. KG, Widenmayerstrasse 3, D-80538 München, Bundesrepublik Deutschland.

Bzgl. des WMP I SICAV werden die Aktionäre des Weiteren hiermit über nachfolgende Änderungen mit Wirkung ab dem 06. Februar 2014 unterrichtet:

1. Die erfolgsabhängige Vergütung des Teilfonds wurde folgendermaßen teilweise neugefasst: "For the Share Classes "A" the Management Company shall receive from the Sub-Fund's assets an additional performance-related fee per Share Class up to 10% per annum of the amount by which the performance of the Sub-Fund in the current valuation period (i.e. monthly) is positive."

Änderungen betreffend die Kostenstruktur werden sich nicht negativ auf die Teilfondsvermögen auswirken.

Informationen, insbesondere Mitteilungen an die Aktionäre, soweit gesetzlich erforderlich und zulässig, stehen an Werktagen in Luxemburg (ausgenommen Samstag) am Sitz der Verwaltungsgesellschaft zur Einsicht zur Verfügung und sind kostenlos erhältlich und können auch auf der Homepage der Verwaltungsgesellschaft (www.vdhi.lu) kostenlos heruntergeladen werden.

Anteilscheingeschäft

Der letzte Tag der Orderannahme bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA ist Montag, der 03. Februar 2014 bis 16:00 Uhr (Cut-Off). Alle Orderaufträge, nach diesem Zeitpunkt sind an die Apex Funds Services (Malta) Limited, Luxembourg Branch, zu richten.

Alle Orderaufträge, die ab dem 03. Februar 2014, ab 16:00 Uhr (nach Cut-Off) und bis zum 06. Februar 2014, 16:00 Uhr (vor Cut-Off) bei der Apex Fund Services (Malta) Limited, Luxembourg Branch, eintreffen, werden am 07. Februar 2014 mit Handelstag 06. Februar 2014 abgerechnet.

Die neuen Verkaufsprospekte und die wesentlichen Anlegerinformationen, jeweils Stand Februar 2014, sind ab der 3. Februarwoche 2014 am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Luxemburger Zahlstelle und beim neuen deutschen Repräsentanten (soweit vorhanden) sowie auf der Homepage der Verwaltungsgesellschaft (www.vdhi.lu) kostenlos erhältlich.

Hesperange im Januar 2014.

Die Verwaltungsräte der Gesellschaften.

Référence de publication: 2014004996/69.

Prada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.328.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Prada S.P.A., a public limited liability company (società per azioni) organised under the laws of the Italy, having its registered office at 28, via Fogazzaro, 20135 Milano, Italy and registered with the Milan Trade and Companies Register under number 10115350158,

hereby represented by Ms Andrea Carstou, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on 18 December 2013;

hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Prada S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48.328, incorporated by a notarial deed, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 469 on 19 November 1994 (the “Company”). The Company’s articles of association have last been amended by a notarial deed, on 6 June 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1859 on 12 August 2011.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To approve the merger by absorption of Car Shoe S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81.196 by the Company with effect as of 1st February 2013, at 00:01 AM.

2. To approve the terms of the proposal for a merger by absorption of Car Shoe S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81.196, established pursuant to article 261 et seq of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time (the “1915 Law”), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 November 2013 number 2854.

3. To grant all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the 1915 Law, publicity measures and all other steps required by the 1915 Law.

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger by absorption of Car Shoe S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg trade register under the number B 81.196 by the Company with effect as of 1st February 2013, at 00:01 AM.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the terms of the proposal for a merger by absorption of Car Shoe S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, registered with the Luxembourg trade register under the number B 81.196, established pursuant to article 261 et seq of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 November 2013 number 2854.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the 1915 Law, publicity measures and all other steps required by the 1915 Law.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand Euro (EUR 6,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed, together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Prada S.P.A., une société anonyme (società per azioni) régie par les lois de la République italienne, ayant son siège social à 28, via Foggazaro, 20135 Milano, Italie et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 10115350158,

représentée par Mademoiselle Andrea Carstoiu, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 18 décembre 2013;

étant désigné ci-après comme l'«Associé Unique».

Lequel comparant a requis au notaire instrumentant d'acter que:

I. La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire instrumentant sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. Lequel comparant déclare détenir toutes les actions de Prada S.A., une société anonyme régie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.328, constituée par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 469 du 19 novembre 1994 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 juin 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1859 du 12 août 2011.

III. Lequel comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver la fusion par absorption de CarShoe S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.196 par la Société, avec effet au 1^{er} février 2013, à 0:01 AM.

2. Approuver les termes du projet de fusion par absorption de CarShoe S.A. une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.196, établi conformément à l'article 261 et seq de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée de temps en temps (la «Loi de 1915»), publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2013 numéro 2854.

3. Donner tout pouvoir au conseil d'administration de la Société ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915, aux formalités de publication et à toute autre formalité requise par la Loi de 1915.

4. Divers.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la fusion par absorption de CarShoe S.A. une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.196 par la Société, avec effet au 1^{er} février 2013, à 0:01 AM.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes du projet de fusion par absorption de CarShoe S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.196, établi conformément à l'article 261 et seq de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que modifiée de temps en temps (la «Loi de 1915»), publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2013 numéro 2854.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration de la Société ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915, aux formalités de publication et à toute autre formalité requise par la Loi de 1915.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, usuel, état civil et demeure, il a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Castroiu, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2013. REM/2013/2301. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005621/132.

(140005581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

DL-M Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.778.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Damien LANGLOIS-MEURINNE, architecte d'intérieur/designer, né le 18 janvier 1972 à Angoulême (France), demeurant au 41, rue Jacques Dulud, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France),

ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 septembre 2013;

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'extension et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ainsi que la détention de marques de fabrique ou de commerce, de brevets, de dessins ou modèles, de noms de domaine.

La Société pourra également prendre des participations, des intérêts et des parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra faire toutes prestations de services administratives et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «DL-M DESIGN».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- M. Damien LANGLOIS-MEURINNE, pré-qualifié, cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Damien LANGLOIS-MEURINNE, architecte d'intérieur/designer, né le 18 janvier 1972 à Angoulême (France), demeurant au 41, rue Jacques Dulud, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France),

2) Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, expert-comptable, né le 22 novembre 1973 à Haine-St-Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 7 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13635. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163402/166.

(130199821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

HAB3 Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.219.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung {société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Yves Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

HAB3 Prop Co. B S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013176803/22.

(130215594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Gedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.220.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 20 décembre 2013.

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 20 décembre 2013;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GEDO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013178805/18.

(130218760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.122.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventh day of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

(i) AIM LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company ("société anonyme" or "S.A.") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "R.C.S.") under number B 162254, as unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité") (the "Unlimited Shareholder" or the "General Partner"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on August 5, 2013,

which initialed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and,

(ii) AIM LUXEMBOURG S.A., pre-mentioned, as limited shareholder ("actionnaire commanditaire") (the "Limited Shareholder" or the "Ordinary Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 5, 2013,

which initialed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) Mr. Stéphane BOUDON, dirigeant de société, born in Suresnes (France), on March 7, 1963, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, as limited shareholder ("actionnaire commanditaire") (the "Limited Shareholder" or the "Ordinary Shareholder")

here represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 5, 2013,

which initialed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as above stated, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.), the articles of incorporation (the "Articles") of which shall be read as follows:

Art. 1. Name - Form.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions" ("S.C.A.") qualifying as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisée) ("SIF") under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, to be governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended for time to time (the "Law of 2007") and the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs), as the same may be amended from time to time (the "Law of 2013") under the name "Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II" (hereinafter the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the Law of 2007 and the Law of 1915.

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

2.2 The General Partner may, however, decide to establish Sub-Funds for a limited duration as indicated for each Sub-Fund in the relevant Annex(es) of the issuing document of the Company (the "Prospectus"). The duration of each Sub-Fund may be indicated in the relevant Annex(es) of the Prospectus.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is to invest the funds raised from its investors in various securities and any other authorized assets, with the aim of spreading the investment risks and providing to its Shareholders the results of management of its portfolio within the widest meaning as permitted under the Law of 2007, while reducing investment risk through diversification.

3.2 The Company is an umbrella fund and as such provides Investors with the choice of investment in a range of several separate sub funds (each a "Sub-Fund" and together the "Sub-Funds") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof.

3.3 The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the Law of 2007.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

4.2 The General Partner is authorised to change the address of the Company within the municipality of the statutory registered office.

4.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law of 2007. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

Art. 5. Liability.

5.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities that can not be met out of the assets of the Company.

5.2 The Limited Partners shall only be liable to the extent of their contributions to the Company and accordingly refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings.

Art. 6. Share Capital.

6.1 The share capital of the Company shall be at any time equal to the net asset value of the Company (the "Net Asset Value") and is divided into shares without nominal value.

6.2 The share capital is denominated in Euros ("EUR"). For the purpose of determining the capital of the Company, the value of the assets attributable to the Company or any of its Sub-Funds shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR.

6.3 The Company was incorporated with a subscribed Share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-). Upon incorporation, the first Sub-Fund was divided into one (1) "Management Share" - share subscribed by the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandite), and three hundred nine (309) "Ordinary Shares"- shares subscribed by the "Ordinary Shareholders" (actionnaires commanditaires), with no par value. Upon incorporation, the Management Share and all Ordinary Shares were fully paid-up.

6.4 Management Shares and Ordinary Shares will be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

6.5 The minimum subscribed capital of the Company, as prescribed by 2007 Law, is EUR 1,250,000. This minimum must be reached within a period of 12 months following the authorization of the Company as a SICAV-FIS under the 2007 Law.

Art. 7. Shares and Classes of Shares.

7.1 The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

7.2 Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Classes, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner. Features are described in the Prospectus of the Company and in the relevant Annex(es).

7.3 Shareholders of the same Class will be treated equally pro-rata to the number of Ordinary Shares held by them.

Art. 8. Form of Shares.

8.1 All Shares are issued in registered form. They may not be converted into bearer Shares.

8.2 The Shares of the Company shall be entered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Company or by another entity designated therefore by the Company; such Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares and fractions held by

him, the amount paid up on each such Share or fraction, the transfers and the respective dates thereof, the conversion of Shares and banking references.

8.3 Every Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and other correspondence from the Company may be sent (the "Address"). Such Address will also be entered in the Register. In the event that a Shareholder does not provide such Address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's Address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other Address as may be determined by the Company from time to time, including any address appearing in the books of the Company, until another Address shall be provided to the Company by such Shareholder.

8.4 Until written notification to the contrary shall have been received by the Company at its registered office, or at such other address as may be determined by the Company from time to time, it may treat the information contained in the Register, including the indicated Address and banking references, as accurate and up to date.

8.5 The Shareholders will receive a confirmation of their registration in the Register. Except as otherwise decided by the General Partner no Share certificates are issued for registered Shares. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate is issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

8.6 Each whole Share grants the right to one vote at every Shareholders meeting as well as, with respect to each class, at separate meetings of Shareholders of each Share class in compliance with Luxembourg law. Except as otherwise required by law, all Shares will vote as one class.

8.7 The Company recognizes only one single owner per Share and per fraction. If a Share or fraction is jointly owned or if the ownership of a Share or fraction is disputed, all persons claiming a right to such Share or fraction have to appoint one single attorney to represent such Share or fraction towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share or fraction.

Art. 9. Issue of Shares.

9.1 The General Partner may at its discretion decide to issue fractions of Shares. Fractions of Shares shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right. Fractional Shares may be issued up to three decimals of a Share. Such fractional Shares of each Class have no nominal value and, within each Class, shall be entitled to an equal participation in the net results and in the proceeds of liquidation of the relevant Sub-Fund on a pro rata basis.

9.2 The General Partner is authorized, without limitation, to issue an unlimited number of Ordinary Shares within each Sub-Fund at any time. Existing Shareholders are authorized to subscribe for new shares under the same conditions than new Shareholders without having a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued

9.3 The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Class and/or in any Sub-Fund; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Class and/or of any Sub-Fund shall only be offered for subscription (i) in the context of one or several Closings or (ii) continuously at a specified periodicity, as indicated and detailed in the Prospectus of the Company and/or the relevant Annex(es) of the Prospectus of the Company.

9.4 The issue conditions of the shares determined by the General Partner may include, without limitation, a minimum subscription amount, conditions for the drawdown of subscription commitments, the subscription price and conditions for the subsequent issue of shares.

9.5 Unless expressly prohibited in the Prospectus, the Company or any Sub-Funds may, at the discretion of the General Partner, accept payment in whole or in part by an in kind subscription of suitable investments, provided that such investments comply with the investment objectives, policies and restrictions of the relevant Sub-Fund and the conditions set forth by Luxembourg law. Any applicable sales charge will be deducted before investment commences. The investments forming the in kind subscription will be valued and a valuation report will be obtained from the Company's auditor. The transaction costs (including the auditor's valuation report) incurred in connection with the acceptance by the Company of an in kind subscription will be borne directly by the incoming Shareholder. The value so determined, together with the Net Asset Value calculated for the Class of Shares concerned in the relevant Sub-Fund, will determine the number of Shares to be issued to the incoming Shareholder. The purpose of the foregoing policy is to ensure that the existing Shareholders in a Sub-Fund do not bear the transaction costs of acquiring additional assets for a large incoming Shareholder.

9.6 If a Shareholder who has committed to subscribe for shares fails to honour its commitment through the payment in full of the amount due from time to time on the subscription price in accordance with the conditions and the timing determined by the General Partner, the General Partner has the authority to, at its discretion, revoke acceptance of a subscription, enforce the subscription and/or suspend the rights attached to the shares previously subscribed and paid for by the defaulting Shareholder and to compulsorily redeem the relevant shares in accordance with article 11 (redemption of shares) below.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1 Without prejudice to article 22 below, the Management Shares held by the General Partner may only be transferred, pledged or otherwise disposed of with the prior approval of the general meeting of Shareholders adopted with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles of association and in accordance with any applicable law.

10.2 Subject to any transfer restrictions or preemption right stated (if applicable) below and/or in the Annex(es) of the Prospectus, Ordinary Shares and/or Undrawn Commitments may not be transferred without the prior written consent of the General Partner, which consent may not be withheld unreasonably. The General Partner will normally (and subject to any overriding concerns of the nature set out below) consider it reasonable to approve transfers by Shareholders in circumstances where such transfer is for the purposes of tax or intra-group restructurings. In particular (but without limitation), the General Partner will be entitled to withhold its consent to a proposed transfer on the following grounds:

1. If the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Fund to be terminated;
2. If the General Partner reasonably considers that the transferee would violate any applicable law, regulation or any term of the Fund's constitutive documents;
3. If the General Partner reasonably considers that the transferee to be a competitor of the Fund or of lower credit-worthiness than the transferor, and
4. If the General Partner reasonably considers that the contemplated transfer would result in a breach of any limitation of the number of shareholders in the Fund or a Sub-Fund, either as an immediate consequence or in the future.

10.3 No transfer of Ordinary Shares or Undrawn Commitment will become effective unless and until:

1. the transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding or future obligations of the transferor in relation to the transferred ordinary shares (and the related commitment) under the relevant subscription agreement and agrees in writing to be bound by the terms of the Prospectus and subscription agreement, whereupon the transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations; and
2. the transfer has been reflected in the register of shareholders of the Fund.

Art. 11. Redemption of Shares.

11.1 Ordinary Shares in relation to each Sub-Fund shall either be redeemable or not redeemable pursuant to the terms and conditions set forth in the Prospectus of the Company and the relevant Annex of the Prospectus of the Company.

Art. 12. Eligible Investors.

12.1 Except for the Management Shares, Shares may only be held by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law ("Well-Informed Investors").

12.2 Are referred to Well-Informed Investors:

- (i) institutional investors;
- (ii) professional investors; or
- (iii) any person who (i) has declared in writing his adhesion to the status of Well-informed Investor, and (ii) invests a minimum of EUR 125,000 in the Company, or (iii) has obtained a certificate from a credit establishment, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article II of Directive 93/22/EEC or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, evidencing his/her expertise, his/her experience and his/her knowledge to appraise in an appropriate manner an investment in risk capital.

12.3 In addition, the Company may, at the sole and absolute discretion of the General Partner, accept or reject any request for subscription of Shares.

12.4 Well-Informed Investors and persons whose subscription requests have been accepted are collectively referred to herein as "Eligible Investors".

12.5 For the purpose hereof the General Partner may:

- (i) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the Shares to a person who is not authorized to hold Shares in the Company;
- (ii) proceed with the compulsory redemption of the Shares if a Shareholder ceases to or appears not to be an Eligible Investor. In the event of compulsory redemption, the redemption price shall be the subscription price effectively paid in by the Shareholders to whom the General Partner is redeeming the Shares. However, if the General Partner determines that the Net Asset Value of the Sub-Fund has increased or decreased in a substantial manner since the subscription by the concerned shareholder, the General Partner shall be entitled to modify the redemption price such as it will be equivalent to the Net Asset Valuation of the Shares at the set Date.
- (iii) refuse, during any general meeting of Shareholders, the right to vote of any person who is not authorized to hold Shares.

12.6 In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor and who acquires an interest in the Shares of the Company, shall indemnify for, and hold free from, and harmless against, any

liability and damage whatsoever directly or indirectly resulting from holding such interest in circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading, incomplete or incorrect information to the Company to wrongfully establish whether the investor is an Eligible Investor of the person invested in the Company or it was failed to notify the Company of the loss of such status the Company, the General Partner, the Limited Partners and their respective agents.

Art. 13. Distributions.

13.1 The General Meeting of the Shareholders shall determine, subject to the approval of the General Partner, how the income from the relevant Sub-Fund will be applied with regard to each existing Class and may from time to time declare, or authorise the General Partner to declare dividends, subject to the limitations provided by the 2007 Law, the Prospectus of the Company and the present Articles of Incorporation.

13.2 For any Class entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with applicable laws.

13.3 The General Partner is authorised to decide on paying out such interim dividends subject to the conditions and procedures as resolved by the General Partner.

13.4 Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time. They may also be paid in kind out of assets of the relevant Sub-Fund.

13.5 The General Partner may decide to distribute in kind in lieu of cash dividends under the terms and conditions determined by the General Partner.

13.6 Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration will be forfeited and revert to the Class(es) issued in the respective Sub-Fund.

13.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

13.8 Distributions attributable to any investment in a Sub-Fund will be allocated among the Shareholders of such Sub-Fund and the General Partner following each Sub-Fund's distribution's order as described in the Prospectus.

13.9 Each Sub-Fund might have a specific distribution or accumulation policy as set out in the relevant Annex of the Prospectus of the Company.

13.10 The Company shall not proceed to distributions, either by way of distribution of dividends or redemption of shares, in the event the nets assets of the Company would fall below the equivalent in the reference currency of the Company of EURO 1,250,000.

Art. 14. Payments.

14.1 Any payment to a Shareholder will be made by wire transfer to the bank account specified at the time of subscription. If a bank account has not been specified, the Company may either deposit the amount payable on an account opened for such purpose or send a check for such amount to the Address of the Shareholder at the sole risk and costs of such Shareholder.

14.2 Upon payment or deposit of the amount due or the posting of a check as aforesaid, no person interested in the relevant Shares shall have any further interest in the relevant Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets with respect to such payment.

Art. 15. Determination of the Net Asset Value.

15.1 The net asset value of the Shares of each Sub-Fund is expressed in the currency set by the General Partner (the "Net Asset Value").

15.2 The General Partner sets the Valuation Days, and the methods whereby the Net Asset Value is made public, in compliance with the legislation in force. Each Sub-Fund's Net Asset Value will be the value of all the assets of the Sub-Fund (including cash and accrued interest and dividends) less all of the liabilities of the Sub-Fund (including accrued expenses) as at the Valuation Day.

A. Unless otherwise specified in the relevant Sub-Fund(s) Annex(es), the assets of each Sub-Fund include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;
- all dividends and distributions payable to the Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's or relevant Sub-Fund's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- the Company's or relevant Sub-Fund's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures, solar photovoltaic panels;

- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swaps transactions and advance payments.

B. Each Sub-Fund's liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding the Sub-Fund but not yet paid;
 - a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the General Partner;
 - all other liabilities of the Company of any kind with respect to the Sub-Fund, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to:
 - formation expenses,
 - expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), advisors(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors,
 - administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda, registration statements, annual and semi-annual reports) and other operating expenses,
 - the cost of buying and selling assets,
 - interest and bank charges, and
 - taxes and other governmental charges;
 - the Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. Unless otherwise specified in the relevant Sub-Fund(s) Annex(es), the value of the Company's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the General Partner;
- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the General Partner; investments in private equity securities other than the securities mentioned herein will be valued with the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the General Partner on the basis of the reasonably foreseeable sales price of the assets concerned, as determined by the relevant independent valuer in accordance with the standards of the valuers' profession, such as the most recent Valuation Guidelines published by the European Venture Capital Association (EVCA);
- investments in real estate assets shall be valued with the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the General Partner for the purpose of appraising, where relevant, the market value of a property investment in accordance with its/their applicable standards, such as, for example, the most recent edition of the Appraisal and Valuations Standards published by the Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS);
- the amortized cost method of valuation for short-term transferable debt securities in certain Sub-Funds of the Company may be used. This method involves valuing a security at its cost and thereafter assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the security. While this method provides certainty in valuation, it may result during certain periods in values which are higher or lower than the price which the Sub-Fund would receive if it sold the securities. For certain short term transferable debt securities, the yield to a shareholder may differ somewhat from that which could be obtained from a similar sub-fund which marks its portfolio securities to market each day;
- the value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the instruments governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund. To ensure consistency within the valuation of each Sub-Fund, if the time at which the valuation of an investment fund was calculated does not coincide with the valuation time of any Sub-Fund, and such valuation is determined to have

changed materially since it was calculated, then the net asset value may be adjusted to reflect the change as determined in good faith by and under the direction of the General Partner;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

15.3 The General Partner, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

15.4 Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Partner, or by a committee appointed by the General Partner, or by a designee of the General Partner.

15.5 The valuation of each Sub-Fund's assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant Reference Currency, based on the latest known exchange rates.

15.6 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

15.7 For each Sub-Fund, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

15.8 For each Sub-Fund and for each Class, the net asset value per share shall be calculated in the relevant Reference Currency on each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Class) by the number of shares issued and in circulation in such Class.

15.9 The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

15.10 In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 16. Suspension of the Determination of the Net Asset Value.

16.1 The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

(f) upon the publication of a notice convening a General Meeting of the Shareholders (as such term is defined below) for the purpose of resolving the winding-up of the Company; or

(g) in case redemption requests for Shares of a Sub-Fund or one Class reach the limit of 10% of the Net Asset Value of such Sub-Fund or Class;

(h) Any such suspension shall be communicated by the Company to its investors in such manner as the General Partner may deem appropriate with view to the persons likely to be affected thereby.

16.2 Such suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, or on the issue, redemption and/or conversion of Shares of any other Sub-Fund.

16.3 Any request for subscription or redemption will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-Fund, following the end of the period of suspension.

Art. 17. General Meeting of Shareholders.

17.1 Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Without prejudice to the provision of article 22 (the management of the company) hereof and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of law or the present articles of association, it shall have the broadest powers to undertake or to ratify any act relating to the business of the Company.

17.2 The general meeting of Shareholders does not undertake or ratify any act that concerns the Company with regard to third parties or that modifies these articles of association without the approval of the General Partner.

Art. 18. Date and Place of Meetings of Shareholders.

18.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company will be held each year at the registered office of the Company in Luxembourg on the first Wednesday of the month June, at 3 p.m. (Luxembourg time) or, if such day is not a Business Day, on the next following Business Day.

18.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 19. Organisation of Meetings of Shareholders.

19.1 All general meetings of Shareholders shall be presided over by the General Partner.

19.2 Notices of a general meeting and other notices will be given in accordance with Luxembourg law. Notices will specify the place and time of the meetings, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements will be given at least eight (8) calendar days prior to the meetings. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

19.3 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person who need not be a Shareholder but may be a manager of the General Partner or any other person as his proxy in writing.

19.4 The General Partner may determine any and all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

19.5 Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Art. 20. General Meetings of Sub-Funds.

20.1 The General Partners or one fifth of the Shareholders of any Sub-Fund may decide to hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund.

20.2 The provisions of the Article XIX shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 21. Correspondence to Shareholders.

21.1 Any notice or other correspondence to a Shareholder is sent to the Shareholder at the Shareholder's Address.

Art. 22. The Management of the Company.

22.1 The Company shall be managed by the General Partner in its capacity as general partner ('associé gérant commandité') of the Company. The Ordinary Shareholders ('Actionnaires commanditaires') of the Company may in no event participate or interfere in the management of the Company.

22.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the general meeting of Shareholders appoints, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles of association, a successor manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 23. Powers of the General Partner.

23.1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's stated purpose save for those that are expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of Shareholders.

23.2 The General Partner may appoint, under his full responsibility, investment advisors and managers as well as any other management, advisory or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons for the rendering of their services, the delegation of powers to them and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

23.3 The General Partner may form committees and give them advisory function.

23.4 Any documentation, analysis, data or other information gathered or prepared by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.

Art. 24. Representation of the Company.

24.1 The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other person, as designated and determined by the General Partner at its sole discretion and under his full responsibility, or by any such person(s) to whom such power has been delegated.

Art. 25. Delegation of power.

25.1 The General Partner shall, among others, appoint special committees, such as an investment committee and/or an advisory committee and may appoint any other special committee as fully described, if applicable, in the Prospectus, in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

Art. 26. Conflict of Interests.

26.1 General

(a) The Investment Manager (if any), the Depositary, the Administration Agent and their respective affiliates, directors, officers and shareholders (collectively the "Parties") are or may be involved in other financial, investment and professional activities which may cause conflict of interest with the management and administration of the Company. These include the management of other funds, purchases and sales of securities, brokerage services, depositary and safekeeping services and serving as directors, officers, advisors or agents of other funds or other companies, including companies in which the Company may invest. Each of the Parties will respectively ensure that the performance of their respective duties will not be impaired by any such other involvement that they might have. In the event that a conflict of interest does arise, the relevant Parties shall notify the General Partner. The General Partner and the relevant Parties involved shall endeavour to ensure that it is resolved fairly within reasonable time and in the interest of the Shareholders.

i. Within the Investment Committee, if any

- In the event that a member of the Investment Committee has an interest conflicting with that of the Company in a matter which is subject to the Investment Committee's approval, that member must make such interest known to the Investment Committee and to the General Partner.

- This member must not deliberate or vote upon any such transaction. Any such transaction must be specifically reported at the next meeting of the Investment Committee before any other resolution is put to a vote.

ii. Within the Board

- In the event that any member of the Board has an interest conflicting with that of the Company in a transaction which is subject to the approval of the Board and/or of the Company (or Sub-fund, as appropriate), that member must make such interest known to the Board and to the Company (or Sub-fund as appropriate) and cause a record of his/her statement to be included in the minutes of the meeting.

- This member must not deliberate or vote upon any such transaction. Any such transaction must be specifically reported at the next meeting before any other resolution is put to a vote.

Art. 27. Indemnification.

27.1 Neither the General Partner, nor any of its Affiliates, shareholders, officers, directors, members, employees, partners and representatives nor any of their respective Affiliates, nor the members of the Company's committees (if any) (collectively, the "Indemnified Parties") shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Company; provided that the General Partner in its capacity as unlimited shareholder of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to the General Partner for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from the General Partner's fraud, gross negligence or misconduct or which relate to or result from the General Partner operation for its behalf.

27.2 In any action, suit or proceeding against the Company, or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate to or arise, out of any such action or non-action in relation to the Company, the Indemnified Parties shall have the right to jointly employ counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Company, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

27.3 If an Indemnified Party is determined to have committed fraud, gross negligence or misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the Company on its behalf under the preceding paragraph.

Art. 28. Depositary.

28.1 To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a depositary agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

28.2 The Depositary shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

28.3 If the Depositary desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place there of.

Art. 29. Independent auditor.

29.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be examined by an authorised independent auditor appointed by the general meeting of Shareholders and is remunerated by the Company.

29.2 The authorised independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Law of 2007.

Art. 30. Financial Year.

30.1 The financial year of the Company shall begin on the First (1st) day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 31. Annual Report.

31.1 The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.

Art. 32. Dissolution.

32.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and subject to the consent of the General Partner.

Art. 33. Applicable Law.

33.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 2007 Law, the 1915 Law and any other applicable Luxembourg law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

Party	No. of Shares	Class of Shares	Value
AIM LUXEMBOURG S.A.	1	Management Share	100.- EUR
AIM LUXEMBOURG S.A.	308	Ordinary Shares	30,800.- EUR
Mr. Stéphane BOUDON	1	Ordinary Shares	100.- EUR
Total	310		31,000.- EUR

The parties appearing declare to have them all fully paid up in cash of an amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros).

General meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The registered office of the Company is set at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The independent auditor for the Company shall be ERNST & YOUNG, with registered address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 47771. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the year 2013.

3. The Company shall enter into a depositary agreement with Natixis Bank S.A., with registered address at 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2013. LAC/2013/37377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013168724/566.

(130206290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Sasori, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.278.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 5 décembre 2013 que:

- Madame Carla Bailey, née le 27 septembre 1982 à Worcester, Jersey, avec adresse professionnelle au 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, a été nommée gérante de la Société avec effet au 5 décembre 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013177240/17.

(130215348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Saintonge Entreprise, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.325.

Le siège social de la société SAINTONGE ENTREPRISE SA dont le siège social L-1463 Luxembourg 29 rue du Fort Elisabeth inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 115.325 est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Wurth Consulting sa

Référence de publication: 2013177259/11.

(130215993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

CBC Keto Pumps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013173946/11.

(130212059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 245.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.479.

In the year two thousand and thirteen on the fifth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Lundy L.P", a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, and being registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC 66145, acting through its general partner Lundy GenPar, Ltd. which has its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 November 2013 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding I, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165.479 incorporated on 14th November 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, and having been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 286, of 2 February 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 8 February 2013, by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which has been published in the Mémorial, number 1112, of 10 May 2013.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all eleven million (11,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital by an amount of one hundred thirty-five thousand Pound Sterling (£ 135,000) to an amount of two hundred forty-five thousand Pound Sterling (£ 245,000) by the issue of a total of thirteen million five hundred thousand (13,500,000) shares (being one million three hundred fifty thousand (1,350,000) shares in each of classes A to J) (the "New Shares") each with a nominal value of one pence (£ 0.01) and a total subscription price of one million three hundred fifty thousand Pound Sterling (£ 1,350,000); subscription to the New Shares by way of a contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the board of managers on the valuation of the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium of the Company; consequential amendment of article 5.1 so as to read as follows:

5.1. The issued share capital of the Company is set at two hundred forty-five thousand Pound Sterling (GBP 245,000) divided into

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class A shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class B shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class C shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class D shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class E shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class F shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class G shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class H shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class I shares,

two million four hundred fifty thousand (2,450,000) class J shares,

each share having a nominal value of one pence (£ 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

After the foregoing was approved, the following resolution was passed.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital by an amount of one hundred thirty-five thousand Pound Sterling (£ 135,000) to an amount of two hundred forty-five thousand Pound Sterling (£ 245,000) by the issue of a total of thirteen million five hundred thousand (13,500,000) shares, each with a nominal value of one pence (£ 0.01) as follows: one million three hundred fifty thousand (1,350,000) shares in each of classes A to J for a total subscription price of one million three hundred fifty thousand (£ 1,350,000).

Thereupon the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, has subscribed and fully paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in receivables in a total aggregate amount of one million three hundred fifty thousand Pound Sterling (£ 1,350,000) held by the Sole Shareholder against the Company.

The Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report. The conclusion of said report reads as follows:

"In view of the above, the Board believes that the value of the Contribution in Kind, amounts to GBP 1,350,000 and is at least equal to the total subscription price of GBP 1,350,000 of the New Shares (nominal value and premium) to be issued by the Company in consideration thereof."

It is resolved to value the Contribution in Kind at one million three hundred fifty thousand Pound Sterling (£ 1,350,000) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

Evidence of the valuation of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate:

- an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per new share to the issued share capital, amounting to £ 135,000
- an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve, amounting to £ 13,500
- and the balance to the freely available share premium, amounting to £ 1,201,500.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Lundy L.P.», un limited partnership constitué sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social en les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Îles Caïmans au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représenté par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 4 Octobre 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique Associé Unique») de «Remich Holding I, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée le 14 novembre 2011 sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 286, du 2 février 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 165.479. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 février 2013, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 1112, du 10 mai 2013.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des onze millions (11.000.000) parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis d'un montant de cent trente-cinq mille livres sterling (135.000 £) pour atteindre un montant de deux cent quarante-cinq mille livres sterling (245.000 £) par l'émission d'un total de treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales (représentant un million trois cent cinquante mille (1.350.000) parts sociales dans chacune des classes A à J) d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune et un prix total de souscription de un million trois cent cinquante mille livres sterling (1.350.000 £); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport en Nature»); prise de connaissance du rapport du conseil de gérance sur l'évaluation de l'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature et émission des Nouvelles Parts Sociales; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde, à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence de l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante-cinq mille livres sterling (245.000 £) divisé en

deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe A,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe B,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe C,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe D,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe E,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe F,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe G,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe H,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe I,
deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales de classe J,
d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) et avec les droits et obligations définis dans les présents statuts.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cent trente-cinq mille livres sterling (135.000 £) pour atteindre un montant de deux cent quarante-cinq mille livres sterling (245.000 £) par l'émission d'un total de treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) comme suit: un million trois cent cinquante mille (1.350.000) parts sociales dans chacune des classes A à J) pour un prix total de souscription d'un million trois cent cinquante mille livres sterling (1.350.000 £).

A la suite de quoi l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, a souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport en Nature consistant en une créance d'un montant total de un million trois cent cinquante mille livres sterling (1.350.000 £) détenue par l'Associé Unique contre la Société.

L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature équivaut à 1.350.000 £ et est au moins égale au prix de souscription total de 1.350.000 £ des Nouvelles Parts Sociales (valeur nominale et prime) devant être émises par la Société en contrepartie de l'apport»

Il a été décidé d'évaluer l'Apport en Nature à un million trois cent cinquante mille livres sterling (1.350.000 £) et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer:

- un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par nouvelle part sociale au capital social émis, équivalant à la somme de 135.000 £

- un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale, équivalant à la somme de 13.500 £

- et le solde à la prime d'émission librement disponible, équivalant à la somme de 1.201.500 £.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51669. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165686/172.

(130202644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Wedidit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.396.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-et-un novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Thierry CONGARD, dirigeant d'entreprises, né le 4 décembre 1964 à Lannion, France, demeurant au 235, avenue Blücher, B-1180 Uccle, Belgique,

2. Madame Marie-Pierre PRÉAULT épouse CONGARD, sans profession, née le 20 août 1968 à Cholet, France, demeurant au 235, avenue Blücher, B-1180 Uccle, Belgique,

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination WEDIDIT S.à r.l., régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 18.144.012 (dix-huit millions cent quarante-quatre mille douze euros) représenté par 18.144.012 (dix-huit millions cent quarante-quatre mille douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et celle d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription

Les 18.144.012 (dix-huit millions cent quarante-quatre mille douze) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant en EUR
1. Monsieur Thierry CONGARD, prénommé	9.072.006	9.072.006
2. Madame Marie-Pierre PRÉAULT épouse CONGARD, prénommée	9.072.006	9.072.006
TOTAUX	18.144.012	18.144.012

Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en 2.412.620 (deux millions quatre cent douze mille six cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, de la société de droit français dénommée FIPAMA, société à responsabilité limitée ayant son siège social à La Primaudière, F-44850 Ligné, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 478 785 801, soit 100% des parts représentatives de son capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 18.144.012 (dix-huit millions cent quarante-quatre mille douze euros).

Preuve de l'existence de l'apport en nature

Preuve de la propriété et de la valeur des 2.412.620 (deux millions quatre cent douze mille six cent vingt) parts sociales de la société FIPAMA a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce de la société et d'une déclaration émise par les gérants de la société apportée, celle-ci attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur et Madame CONGARD, prénommés, déclarent en outre:

1. être les uniques propriétaires des 2.412.620 (deux millions quatre cent douze mille six cent vingt) parts sociales, ci-après «les Parts», représentatives de 100 % du capital social s'élevant à EUR 2.412.620 (deux millions quatre cent douze mille six cent vingt euros) de la société FIPAMA, prédésignée, la propriété de ces parts sociales étant indiquée dans les statuts de la société FIPAMA;

2. que les Parts sont évaluées à au moins EUR 18.144.012 (dix-huit millions cent quarante-quatre mille douze euros) et sont apportées à titre de libération intégrale des 18.144.012 (dix-huit millions cent quarante-quatre mille douze) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société WEDIDIT S.à r.l.;

3. que les Parts apportées ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition et que le transfert de ces Parts n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société FIPAMA. Les Parts sont par conséquent librement transmissibles et rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de celles-ci en faveur de WEDIDIT S.à r.l.;

4. que les Parts sont apportées à la société WEDIDIT S.à r.l. telles et dans l'état où elles se trouvent à l'heure actuelle et qu'ils déclarent parfaitement connaître;

5. qu'ils déchargent le notaire instrumentant ainsi que les gérants de la société WEDIDIT S.à r.l. de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont ils déclarent connaître les conditions, et vouloir faire leur affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

6. que dès réception d'une copie certifiée «conforme» ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la société WEDIDIT S.à r.l. a été documentée et que l'apport des Parts de la société FIPAMA a été réalisé, toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites parts sociales en faveur de WEDIDIT S.à r.l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérants de catégorie A:

1. Monsieur Thierry CONGARD, dirigeant d'entreprises, né le 4 décembre 1964 à Lannion, France, demeurant au 235, avenue Blücher, 1180 Uccle, Belgique,

2. Madame Marie-Pierre PRÉAULT épouse CONGARD, sans profession, née le 20 août 1968 à Cholet, France, demeurant au 235, avenue Blücher, 1180 Uccle, Belgique,

Gérants de catégorie B:

3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

4. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Thierry CONGARD, Marie-Pierre PRÉAULT épouse CONGARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2013. Relation GRE/2013/4739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173720/152.

(130211209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

X5 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013173742/11.

(130211145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

WER Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173723/11.

(130211842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Excelsia 9 Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013179688/11.

(130219306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

BlackRock Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.832.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of November,

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

BlackRock Group Limited, a limited liability company incorporated in England, registered with the Companies House (England and Wales) under number 009551043, with registered office at 12 Throgmorton Avenue, London, EC2N 2DL, United Kingdom (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Minh-Xuan Nguyen, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on November 15, 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of BlackRock Property Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated under the denomination Lend Lease Luxembourg Services, S.à r.l. following a notarial deed dated 14 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 386 of 26 May 2001 and registered under its former company name Lend Lease Luxembourg Services, S.à r.l. with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.832 (the "Company").

The articles of incorporation were last amended following a notarial deed dated 7 October 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-).

2. To issue two thousand two hundred fifty (2,250) new shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for the new shares by the Shareholder and to accept full payment in cash.

4. To amend article 7 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two thousand two hundred fifty (2,250) new shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for two thousand two hundred fifty (2,250) new shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each, and to make payment in full for such new shares in cash.

The amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two thousand two hundred fifty (2,250) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result, article 7 shall from now on read as follows:

"The capital of the company is fixed at one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), divided into two thousand five hundred (2,500) parts of fifty euros (EUR 50.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

BlackRock Group Limited, une société à responsabilité limitée constituée en Angleterre, immatriculée au Companies House (England and Wales) sous le numéro 009551043, et ayant son siège social à 12 Throgmorton Avenue, London, EC2N 2DL, Royaume-Uni Associé»,

représentée par

avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé le 15 novembre 2013.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de BlackRock Property Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée sous la dénomination Lend Lease Luxembourg Services, S.à r.l. suivant acte notarié en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 en date du 26 mai 2001 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.832 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 7 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

2. Emission de deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé et libération intégrale en espèces.

4. Modification de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un paiement en espèces.

Le montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux mille deux cent cinquante (2.250) nouvelles parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

L'article 7 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-X. Nguyen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2053. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165916/137.

(130202915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Entreprise de Participations et d'Investissements, EPIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.584.

Le bilan au 31-03-2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179676/10.

(130219398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Danube Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013170751/11.

(130208450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

CPM Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013170745/11.

(130208451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Vibe Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 174.830.

Les statuts coordonnés au 29/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013171173/12.

(130208719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Avega International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 130.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177531/10.

(130217592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177605/10.

(130217526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ATA Pharma S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.553.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 novembre 2012 que:

1. Il a été décidé par l'assemblée générale de nommer M. Weda Khoub Mohadjer, demeurant sis 35, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013176488/13.

(130215399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Bois et Biomasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.988.

Il a été pris bonne note que Monsieur Etienne BERTIER, administrateur, Président du conseil d'administration et administrateur délégué de la société, réside, depuis le 12 novembre 2013, à l'adresse suivante: Avenue Brugmann 431, B-1180 Uccle.

Le 17 décembre 2013.

Pour *BOIS ET BIOMASSE S.A.*

Référence de publication: 2013176529/12.

(130215415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

moderor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 89.504.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176401/9.

(130215198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

moderor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 89.504.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176402/9.

(130215424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

moderor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 89.504.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176403/9.

(130215556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

AP Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 146.397.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176473/9.

(130216117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Apex Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 72.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176474/9.

(130215823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
